

Cote du document: EB 2012/107/R.22
Point de l'ordre du jour: 9 d) i)
Date: 31 octobre 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Mémorandum du Président

Proposition de financement supplémentaire provenant du Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie pour le Programme de gestion participative des ressources naturelles

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Abdelkarim Sma
Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2500
courriel: a.sma@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent septième session
Rome, 12-13 décembre 2012

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement supplémentaire provenant du Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie en faveur de l'Organisation de libération de la Palestine (pour le compte de l'Autorité palestinienne) pour le Programme de gestion participative des ressources naturelles, telle qu'elle figure au paragraphe 13.

Mémoire du Président

Proposition de financement supplémentaire provenant du Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie pour le Programme de gestion participative des ressources naturelles

I. Contexte

1. À sa vingt et unième session, en février 1998, le Conseil des gouverneurs a décidé de créer le Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie (FFGC), destiné à financer les projets mis en œuvre dans les zones placées sous la juridiction de l'Autorité palestinienne (résolution 107/XXI). Cette aide serait apportée sous la forme de prêts et de dons, conformément aux conditions, règles, directives et procédures du FIDA. La résolution spécifiait que le FFGC serait financé par les ressources ordinaires du FIDA et par d'autres contributions, et autorisait le Conseil d'administration à décider, à intervalles réguliers, du montant maximum des ressources que peut détenir le FFGC. Elle indiquait également que le FFGC resterait opérationnel soit jusqu'à l'accession de Gaza et de la Cisjordanie au statut de membre du FIDA, soit jusqu'à la proposition du Président du FIDA de clore le fonds; dès lors, le Conseil d'administration déciderait des modalités d'utilisation des ressources du FFGC.
2. Le 23 avril 1998, le Conseil d'administration a approuvé un prêt d'un montant de 5,8 millions de DTS en faveur de l'Organisation de libération de la Palestine, pour le compte de l'Autorité palestinienne, à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du Programme de gestion participative des ressources naturelles (PNRMP) en Cisjordanie, dans les districts de Jénine, Naplouse, Ramallah et Tulkarem.
3. À sa quatre-vingt-quinzième session, en décembre 2008, le Conseil d'administration a autorisé la clôture du compte de prêt du PNRMP, en veillant à ce que le solde non décaissé (à savoir 3,287 millions de DTS, équivalant approximativement à 5,0 millions d'USD) reste acquis au FFGC. Ces fonds ont été mis à la disposition, sous forme de don, de l'Organisation de libération de la Palestine (pour le compte de l'Autorité palestinienne) afin de financer le Programme de gestion participative des ressources naturelles. L'accord de financement par don a été signé le 1^{er} avril 2009 et le don est entré en vigueur le 26 juillet 2010. Le coût total du programme a été estimé à 5,73 millions d'USD sur trois ans. Les sources de financement étaient les suivantes: le FIDA (3,29 millions de DTS, soit environ 4,98 millions d'USD) et les bénéficiaires (0,75 million d'USD). Le programme est directement supervisé par le FIDA.
4. À sa quatre-vingt-dix-septième session, en septembre 2009, le Conseil d'administration a approuvé le virement au FFGC du solde net dû au titre de la deuxième phase du Projet de relèvement et de développement à Gaza et en Cisjordanie, en vue d'une utilisation ultérieure conformément aux dispositions de la

résolution 107/XXI. Ces ressources financières représentent environ 1,942 million de DTS, équivalant approximativement à 2,99 millions d'USD.

II. Progrès accomplis dans l'exécution du programme

5. Le principal objectif du programme PNRMP est d'améliorer les revenus et le niveau de vie des petits agriculteurs en assurant la mise en valeur et la gestion des ressources en terre et en eau de manière à augmenter leur productivité. À cette fin, le programme comprend quatre composantes: i) bonification et amélioration des terres (construction de terrasses, clôtures, citernes et routes d'accès); ii) amélioration de la productivité agricole; iii) ligne de crédit; et iv) gestion du programme et appui institutionnel. La zone du programme englobe environ 260 villages regroupant près de 593 000 habitants et s'étend sur environ 2 400 km² en Cisjordanie, dans les districts de Jénine, Naplouse, Ramallah et Tulkarem.
6. Dans l'ensemble, les progrès enregistrés par le Ministère de l'agriculture (en partenariat avec six ONG) dans la mise en œuvre des composantes ayant trait à la bonification et à l'amélioration des terres ont été satisfaisants. Des oliviers et des arbres fruitiers ont été plantés et des terrasses, des citernes et des routes d'accès ont été construites dans six villages. Depuis la fin de 2010, époque à laquelle la phase du programme financée grâce au don a démarré, 1 140 *dunum* (un *dunum* équivaut à 1 000 m²) de terres ont été bonifiées au total, bénéficiant directement à 411 ménages (dont 22,5% dirigés par une femme) et offrant des possibilités d'emploi à la main-d'œuvre locale. Par ailleurs, 47 483 m² de murs de retenue, 7 800 m³ de citernes pour l'eau et 10,6 km de routes rurales ont été construits. Grâce à la mise en terre d'environ 37 000 plants (21 379 oliviers et autres arbres fruitiers et 15 500 plants de thym), les terres bonifiées ont été transformées en vergers.
7. À ce jour, rien n'a été fait au titre de la composante crédit, principalement du fait de la disposition de l'accord en vigueur de financement par don en vertu de laquelle le programme serait divisé en deux phases de 18 mois (phases I et II respectivement), et les activités relevant de la composante ligne de crédit seraient mises en œuvre durant la seconde phase, après l'examen à mi-parcours. Celui-ci a été mené au début du mois de septembre et a confirmé la nécessité de mettre en place des services de microcrédit à l'intention des bénéficiaires du programme. De plus, suite à l'examen à mi-parcours, l'établissement d'un nouveau partenariat a permis de disposer d'un cofinancement de 3,29 millions d'USD pour la mise en œuvre de la composante crédit, octroyé par le Programme des Nations Unies pour le développement/le Programme d'assistance au peuple palestinien (PNUD/PAPP).

Justification

8. L'Autorité palestinienne a récemment requis, par l'intermédiaire du Ministre de l'agriculture, l'assistance du FIDA afin de lui permettre de reproduire à plus grande échelle la composante bonification et amélioration des terres. La fourniture d'une assistance du FIDA à l'Autorité palestinienne est justifiée à deux titres. Premièrement, l'état d'avancement global de l'exécution et le taux de décaissement élevé correspondant (proche de 115%) de la composante bonification et amélioration des terres sont satisfaisants. À la mi-parcours du projet, les ressources affectées à cette composante avaient été intégralement utilisées. Deuxièmement, l'octroi de ressources supplémentaires par le FIDA permettra d'améliorer, de façon rentable et dans un laps de temps relativement court, les revenus et le niveau de vie des petits agriculteurs dans la zone cible. Compte tenu de ce qui précède, la mission d'examen à mi-parcours s'est rendue en Cisjordanie en septembre 2012 et a vivement recommandé au FIDA d'envisager l'octroi de ressources additionnelles sous forme de don à l'Autorité palestinienne afin de reproduire à plus grande échelle les activités d'amélioration des terres.

III. Proposition de financement supplémentaire sous forme de don

9. Le financement supplémentaire sera financé par l'intermédiaire du FFGC, qui dispose d'un solde de 2,99 millions d'USD. Grâce à ce financement, il sera possible d'accroître: de 300% les superficies visées par les activités d'amélioration des terres, soit de 1 140 à 3 440 *dunum*; de 340% la capacité des citernes d'eau, soit de 7 800 à 26 400 m³; de 336% les murs de retenue, soit de 47 500 à 162 500 m²; de 190% la couverture du réseau routier rural, soit de 10,6 à 21,6 km; et de 205% le nombre des ménages bénéficiaires de 29 villages, soit de 600 à 1 230 ménages. Par ailleurs, il est prévu d'installer 118 km de clôtures et de mettre en terre quelque 57 000 plants. Le financement supplémentaire permettra d'améliorer la sécurité alimentaire, les revenus et les conditions de vie du groupe cible et de promouvoir l'influence du programme sur les politiques, tant au niveau des districts qu'au niveau national. Il offrira également l'occasion de privilégier le recensement des meilleures pratiques et des produits du savoir en vue de leur application dans les territoires palestiniens.

IV. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement

10. Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration, l'accord de financement en vigueur sera modifié afin de prendre en compte le financement supplémentaire. Sur la base des modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement, il sera nécessaire de revoir l'allocation du financement accordé par le FIDA afin d'y inclure ces ressources supplémentaires octroyées sous forme de don. La zone d'intervention, les objectifs, la stratégie, les groupes cibles et les modalités d'exécution du programme resteront tels qu'ils figurent dans le rapport de conception du programme et dans l'accord de don. Les dispositions figurant dans l'accord de don et dans le manuel d'exécution du programme à propos des flux de fonds, de la passation des marchés et des modalités contractuelles, des décaissements, des comptes financiers, des audits et de l'établissement des rapports restent inchangées et s'appliqueront aux ressources additionnelles. Les modifications spécifiques à l'accord de financement sont les suivantes:
- a) allocation de ressources supplémentaires à la composante bonification et amélioration des terres;
 - b) réaffectation des fonds du don entre les catégories de dépenses, conformément à la conception d'origine du programme, pour les activités d'investissement qui font l'objet d'une forte demande de la part des petits agriculteurs, essentiellement pour développer la bonification et l'amélioration des terres, et pour renforcer ou élargir l'accès au crédit, notamment aux services de microfinance, afin de promouvoir les entreprises agricoles et non agricoles et les initiatives génératrices de revenus; et
 - c) la prorogation de deux ans des dates d'achèvement et de clôture du programme, respectivement le 30 septembre 2015 et le 31 mars 2016.

V. Coût total et financement du programme

11. Si l'on tient compte du don supplémentaire et des ressources de cofinancement, le coût total révisé du programme s'élève à 13,9 millions d'USD (au lieu de 5,73 millions d'USD) sur cinq ans, soit une augmentation de 243,5%. Les sources de financement sont les suivantes: i) le FIDA, avec un don initial de 3,29 millions de DTS, équivalant approximativement à 4,98 millions d'USD (33,70%) et un don supplémentaire d'environ 1,942 million de DTS, équivalant approximativement à 2,99 millions d'USD (21,51%); ii) le PNUD/PAPP, avec une contribution de 3,29 millions d'USD (23,58%); iii) les institutions de microfinancement, avec une

contribution de 0,78 million d'USD (5,59%); et iv) les bénéficiaires du programme, avec une contribution de 1,90 million d'USD (13,62%).

12. La variation des montants alloués aux catégories de dépenses initiales sur le don du FIDA sera développée dans l'annexe 2 de l'accord de financement modifié, conformément au tableau ci-dessous. Le financement supplémentaire sous forme de don, soit 1,94 million de DTS, équivalant approximativement à 2,99 millions d'USD, sera alloué à la catégorie II – travaux de génie civil.

Description des catégories	Programme don allocation	Don FIDA supplémentaire (en DTS)	Montant après allocation des ressources provenant du don supplémentaire, soit 1,94 million de DTS environ	% de dépenses admissibles (hors taxes)
I. Véhicules, équipements et biens	50 000		43 300	100
II. Travaux de génie civil	750 000	1 942 000	3 164 500	100
III. Formation, assistance technique, démonstration et études	280 000		167 000	100
IV. a) Crédit additionnel - fonds de crédit	1 500 000		1 693 000	100
IV. b) Crédit additionnel - risque de crédit	300 000			100
V. Dépenses de fonctionnement supplémentaires	90 000		160 849	100
VI. Non alloués	316 649		-	
Total	3 286 649	1 942 000	5 228 649	

VI. Recommandation

13. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement supplémentaire en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à l'Autorité palestinienne un don supplémentaire, libellé en diverses monnaies, d'un montant équivalant approximativement à un million neuf cent quarante-deux mille droits de tirage spéciaux (1 942 000 DTS), provenant du Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie, qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions approuvées par le Conseil d'administration à sa quatre-vingt-quinzième session, en décembre 2008.

Le Président
Kanayo F. Nwanze